Le recours au vote électronique en entreprise enfin facilité!



L'employeur pout nainteannt décider de settre en sevre le vote électronique pour las élections professionnelles sébe en l'élabesce d'accord d'extraprise.

Jusqu'à present, le recours au vote électronique pour les éfectuées prévaisonnelles (délégade du personnel, mediter du coaté d'extraprise.) était submitéred à la conclusion d'un révenue pour les éfectuées prévaisonnelles (délégade du personnel, mediter du coaté d'extraprise.) était submitéred à la conclusion d'un révenue production de prévaison, recours de la coaté de l'extraprise de l'extraprise de la coaté de l'extraprise de l'ex

Original de l'article mis en page : Le recours au vote électronique en entreprise est facilité !, Social et RH — Les Echos Business